



9, quai du Commerce, 1000 Bruxelles



11, Vlasfabriekstraat, 1060 Brussel

Madame la Députée, Madame la Sénatrice,
Monsieur le Député, Monsieur le Sénateur,

Au nom des ONG de coopération au développement signataires et membres du groupe « Cotonou » nous voulons attirer votre attention sur les problèmes que soulèvent les accords de partenariat économique intérimaires négociés par la Commission européenne avec les pays ACP

Ce 31 décembre 2007 s'est terminé le délai formel imparti pour négocier des Accords de partenariat Economique entre l'Union européenne et les pays ACP.

Seule une région ACP, les Caraïbes, ont respecté ce délai. Vingt pays ont conclu avec l'Union un accord de libéralisation du commerce des marchandises tandis que 41 pays n'ont conclu aucun accord.

Ce maigre résultat était prévisible depuis plusieurs mois. Pourtant, l'Union européenne refusait tout ajournement ou proposition d'alternatives. Ce n'est qu'en octobre que la Commission choisit de postposer une grande partie de son agenda sur les APE et de se concentrer sur l'obtention d'accords intérimaires visant la suppression des droits de douane sur le commerce des marchandises.

Ces accords sur les marchandises ont été rédigés par la Commission durant les dernières semaines de 2007 à un rythme soutenu et proposés « à prendre ou à laisser » aux ACP. Les accords conclus ainsi avec 20 pays portent les marques de cette hâte.

En annexe, vous trouverez une analyse détaillée d'un grand nombre de ces accords intérimaires sur les marchandises. L'analyse montre que la Commission européenne s'est montrée bien peu souple dans les négociations, que ces accords laissent beaucoup à désirer et que les intérêts défensifs des pays ACP ont peu été pris en compte.. En plus, ces accords ont perturbé sensiblement les processus d'intégration régionale entre pays ACP. A tel point qu'ils sont en contradiction avec les plus récentes résolutions de la Chambre et du Sénat sur les APE.

Les accords intérimaires demandent une suppression ambitieuse des taxes d'importation et des limitations à l'exportation des pays ACP. Ils ne comprennent pas de clauses de sauvegarde adéquates ni pour les industries naissantes, ni pour la sécurité alimentaire. Les règles d'origine sont seulement améliorées de façon marginale et ne permettent qu'un cumul limité. Il n'y a pas de clauses adéquates qui permettent la révision des accords ou leur harmonisation au niveau régional. Mais ils imposent que cette année encore, des engagements supplémentaires soient pris. Les textes ne contiennent que de vagues expressions sur la coopération et de

possibles études d'impact. L'Union européenne de son côté a aiguisé ses propres clauses de protection et ne fait pas référence à la suppression de ses subsides à l'exportation si ce n'est pour des produits pour lesquels les pays ACP sont prêts à supprimer leurs droits d'importation.

Ces accords ne sont actuellement paraphés que par les négociateurs. Ils ne sont pas encore signés (ni approuvés formellement par les pays ACP et par le Conseil européen).

Nous vous demandons d'insister auprès du gouvernement et de la Commission européenne pour que ces accords soient publiés, évalués en profondeur et revus car ils sont bien loin de représenter les instruments de développement qu'ils étaient censés être.

Nous vous remercions pour l'intérêt que vous porterez à nos attentes et nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Gérard Karlshausen, CNCD
Marc Maes, 11 11 11
Pascale Bodinaux, Solidarité Socialiste
Carmelina Carracillo, Entraide et Fraternité
Etienne Debelder, Oxfam Solidarité
Gert Engelen, Vredeseilanden
Nicolas Gérard, GRESEA
Jean-Jacques Grodent, SOS Faim
Els Keytsman, Oxfam Wereldwinkels